

Rapport d'activités 2020

- ASBL F41 -



PLAN DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASBL F41 - 2020

1. INTRODUCTION.....	p.3
2. LES INSTANCES DE L'ASBL F41.....	p.4
3. LES ACTIVITÉS.....	p.6
4. LES PARTENAIRES DE L'ASBL F41.....	p.16
5. LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET SPONSORINGS.....	p.18
6. POSITION DE F41 FACE À LA GESTION DE LA CRISE ET À « L'APRÈS »	p.19
7. REVENDICATIONS - SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE.....	p.20
8. REVENDICATIONS - SECTEUR DE L'INTÉGRATION.....	p.21
9. LE BILAN DES COMPTES.....	p.23

I. INTRODUCTION :

Créée en janvier 2016, notre association a pour but de proposer des projets alternatifs destinés prioritairement à un public adulte dans une optique d'émancipation individuelle et collective.

Pour se faire, nous réalisons des animations pédagogiques et des formations avec les publics en intégration, en insertion socioprofessionnelle et avec les travailleur·euse·s qui accompagnent ces 2 types de publics.

En 2020, nos activités ont bien évidemment été bouleversées par la crise sanitaire...

Néanmoins, le personnel de F41 a tout fait pour :

- Maintenir ses activités programmées en les adaptant aux mesures sanitaires ;
- Maintenir le lien avec ses bénéficiaires les plus fragilisés ;
- Développer des projets en partenariat pour répondre aux besoins des publics des secteurs de l'intégration et de l'insertion socioprofessionnelle durant la crise sanitaire ;
- Participer activement, par son mandat d'administrateur au COPILI, à faire remonter au SPW les besoins des ILI's et de leur public en intégration.

Durant toute la crise du covid-19, notre structure est restée ouverte permettant notamment d'assurer, en respectant les mesures sanitaires, des permanences sociales et numériques pour les bénéficiaires les plus touchés par la crise.

Une des conséquences du télétravail est que les grosses institutions qui accompagnent généralement nos publics : le CRIPEL, le FOREM, le CPAS, les syndicats étaient difficilement joignables. De multiples personnes, arrivées sur le territoire juste avant la crise sanitaire ou résidant déjà en Belgique depuis quelques temps, se sont tout à coup retrouvées seules.

Dans notre quartier elles ont été notamment orientées vers notre structure afin de répondre, au mieux, à l'ensemble de leurs interrogations et demandes d'orientation.

Ce que nous retiendrons de cette crise sanitaire c'est l'importance qu'a une petite structure comme la nôtre, car, plus petite que les grosses institutions, elle peut mettre en place rapidement des actions créatives en soutien au public impacté par une crise.

Enfin, l'année 2020 fut l'année de l'emménagement dans notre local professionnel. D'avril à juin, les bénévoles de F41 se sont succédés pour réaliser les travaux de finitions et fin juin, nous nous sommes installés dans la jolie « Cour du Pommier ».

2. LES INSTANCES DE L'ASBL F41 :

2.1. « L'Assemblée Générale »

Ont gardé le même statut :

BAPTISTE Muriel : membre fondatrice et effective.
CORNÉLIS Mona : membre effective.
JENNES Kristel : membre fondatrice et effective.
LETERME Cédric : membre fondateur et effectif.
MARTIN Stéphanie : membre effective.
NODIN Christie : membre effectif.
PRÉVOT Timothy : membre effectif.
REMY Nathalie : membre fondatrice et effective.
VRIAMONT Isabelle : membre fondatrice et effective.

Sont devenus membres :

MATI Ali-Redha : membre effectif.
WINDELS Sophie : membre effective.

2.2. « Le Conseil d'Administration »

N'a pas renouvelé son mandat de 2019 :

NODIN Christie

Ont renouvelé leur mandat de 2019 :

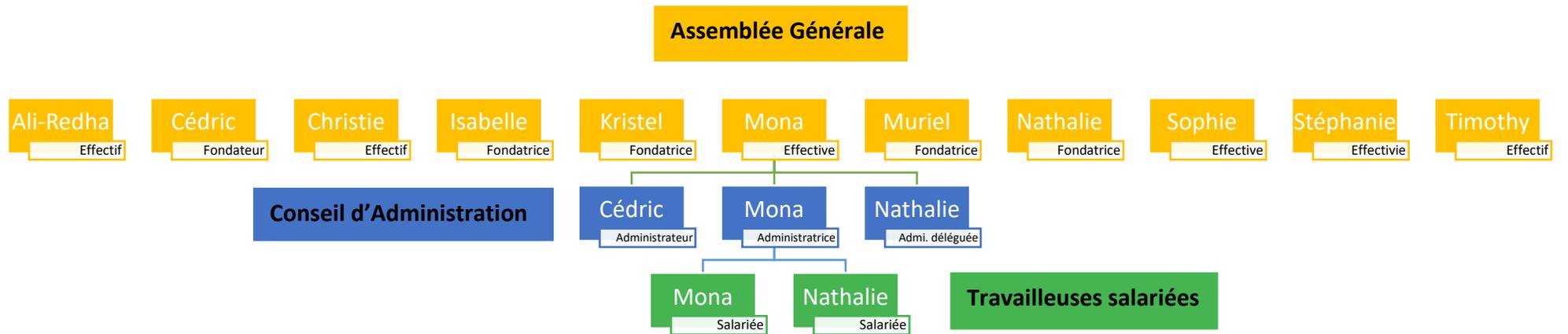
CORNÉLIS Mona
LETERME Cédric
REMY Nathalie

2.3. « Délégué·e à la gestion journalière » et « Représentant·e légal·e »

A renouvelé son mandat de 2019 :

REMY Nathalie

2.4. « Structure de l'ASBL F41 »



3. LES ACTIVITÉS :

3.1. « Mon Parcours en Question(s)... »



Thématique :

Selon les chiffres officiels, 208 007 personnes en Wallonie sont « demandeur·euse·s d'emploi » en avril 2020. À la même période, en 2019, elles étaient 195 218 (source : www.leforem.be). La crise sanitaire, sans surprise, est venue considérablement grossir ce chiffre...

Plus que jamais, nous voyons le sens de cette animation pédagogique, subventionnée par le SPW, qui explique, à des personnes (déjà ou prochainement) en parcours d'insertion socioprofessionnelle, les différentes institutions qui interviennent dans leurs processus d'insertion, mais qui, aussi, interroge le contexte politique, social et économique lié à ce parcours et plus généralement qui remet en question le système global qui engendre les crises sanitaires et économiques.

Public :

- Demandeur·euse·s d'emploi :

Toute personne déjà ou prochainement inscrite comme demandeur·euse d'emploi, par l'intermédiaire de la structure qui l'accompagne ou de manière isolée.

- Travailleur·euse·s en lien avec l'insertion :

Tout·e professionnel·le en lien avec l'insertion socioprofessionnelle qui désire, seul·e ou avec son équipe, découvrir le parcours et les thématiques qui y sont traitées.

En pratique :

Suite aux mesures sanitaires, cette année, l'animation s'adresse à des groupes de 10 participant·e·s maximum, accompagnés de l'animatrice de l'ASBL F41 et éventuellement d'un·e référent·e de la structure participante.

En 2020, l'animation se réalise sur une demi-journée plutôt que sur une journée complète puisque nous ne pouvons pas nous restaurer avec les groupes sur les temps de midi.

L'animation comprend :

- Un parcours pédestre dans Liège constitué de 10 arrêts symboliques, entrecoupé de moments d'échanges, débutant en face du FOREM et se terminant à la place Xavier Neujan.
- Un support audio, l'audioguide, permettant aux participant·e·s d'écouter, durant le parcours, les thématiques de l'animation dans la langue de leur choix. En 2020, 3 langues sont proposées : le français – l'anglais – l'arabe.
- Une évaluation/débriefing de la demi-journée d'animation.

Objectifs :

- Informer sur la thématique de l'insertion des demandeur·euse·s d'emploi.
- Échanger sur son parcours d'insertion.
- Questionner l'insertion.
- S'intégrer comme population étrangère et/ou d'origine étrangère.
- Développer sa mobilité.
- Dynamiser son groupe.

Résultats :

- 24 journées d'animation effectuées.
- 16 animations annulées ou reportées entre le 21/04 et le 16/06, suite au premier confinement.
- 21 animations annulées : 7 entre le 01/09 et le 30/10 et 14 entre le 09/11 et le 30/11, suite au deuxième confinement.
- 183 participant·e·s.
- 29% de groupes « ISP », 71% de groupes « Alpha / FLE / FIC / AOC ».
- 60% de femmes, 40% d'hommes.
- 22% de personnes de 15-25 ans, 37% de personnes de 26-35 ans, 26% de personnes de 36-45 ans, 14% de personnes de 46-60 ans, 1% de personnes de plus de 60 ans.
- 61% de nationalités hors-européennes, 32% de nationalités belges et 7% de nationalités européennes.
- Les 3 origines, hors origine belge, les plus rencontrées sont : l'origine syrienne, l'origine irakienne et l'origine salvadorienne.



3.2. « La formation à l'Intégration Citoyenne »

Thématique :

La Formation à l'Intégration Citoyenne (FIC), est une formation pour les personnes en parcours d'intégration, reconnue par le SPW, qui a pour objectif de mieux comprendre la société belge et wallonne. En 2020, c'est la première fois que l'ASBL organise cette formation.

Public :

La formation s'adresse à des personnes migrantes ou issues de l'immigration disposant d'un niveau de français A2 minimum :

- Les personnes primo-arrivantes.
- Les personnes en demande de nationalité.
- Les personnes volontaires en recherche de rencontres et d'échanges.

En pratique :

La formation se déroule en 10 séances de 6h dans les locaux de la « Brasserie Haecht ».

En 2020, 8 séances se sont déroulées en présentiel, avant le premier confinement, et, suite à la crise sanitaire, 2 séances se sont déroulées en distanciel.

Objectifs :

- S'informer et questionner le fonctionnement culturel, politique et économique de la Belgique et de la Wallonie.
- Échanger sur son parcours d'intégration.
- Accompagner la population étrangère et/ou d'origine étrangère dans son inclusion.

Résultats :

- 14 participant·e·s.
- 7 hommes et 7 femmes.
- 9 personnes en demande de nationalité et 5 volontaires.

3.3. « La sous-traitance de la Formation à l'Intégration Citoyenne de Microbus ASBL »



Thématique :

Microbus ASBL organise une formation combinée qui comprend du Français Langue Étrangère, de la citoyenneté et de l'informatique transversal. En 2020, l'ASBL Microbus a fait appel à l'ASBL F41 pour délivrer la partie « Citoyenneté » de sa formation combinée.

Public :

La formation s'adresse à des personnes migrantes ou issues de l'immigration en apprentissage du Français Langue Étrangère :

- Les personnes primo-arrivantes.
- Les personnes demandeuses d'asile.
- Les personnes en demande de nationalité.

En pratique :

En 2020, la sous-traitance s'est déroulée en visioconférence sur des périodes de 3h.

Objectifs :

- S'informer et questionner le fonctionnement culturel, politique et économique de la Belgique et de la Wallonie.
- Échanger sur son parcours d'intégration.
- Accompagner la population étrangère et/ou d'origine étrangère dans son inclusion.

Résultats :

- 2 groupes de participant·e·s.
- 8 personnes dans le groupe lié au projet « AMIF » et 7 personnes dans le groupe lié au projet « ILI ».
- 24h de sous-traitance avec le groupe « AMIF » et 36h avec le groupe « ILI ».

3.4. « L'accompagnement d'équipe »



Thématique :

Les équipes qui s'interrogent sur leur fonctionnement, sur leurs valeurs, sur leurs objectifs et missions, sur la participation de leurs bénéficiaires, sur l'évolution de leurs pratiques professionnelles, peuvent désormais se faire accompagner dans leurs réflexions et dans la mise en place de leur plan d'action par l'ASBL F41.

Public :

L'accompagnement s'adresse à des équipes professionnelles d'une même structure.

En pratique :

En 2020, l'accompagnement d'équipe s'est déroulé par visioconférence, sur des périodes de 2h.

Objectifs :

- Dresser un cadre de travail propice au travail d'équipe.
- Poser un regard extérieur sur un fonctionnement d'équipe.
- Co-construire, avec l'animatrice de F41, la matière délimitée avant l'accompagnement et durant l'accompagnement.
- Arriver aux objectifs fixés au départ par l'équipe professionnelle.

Résultats :

- 1 équipe professionnelle.
- 5 personnes.
- 20h d'accompagnement.

3.5. « L'Insertion en Question(s)... »

Une formation pour les travailleur·euse·s sociaux·ales en lien avec l'insertion socioprofessionnelle.



Thématique :

Quels sont les objectifs poursuivis par l'insertion socioprofessionnelle ?
Comment ont-ils évolué ou devraient-ils évoluer compte tenu du contexte économique et politique actuel ?
Qu'en est-il des moyens mobilisés pour les atteindre ?
Comment la crise sanitaire a-t-elle impacté l'insertion socioprofessionnelle ?

Voici quelques-unes des questions traitées dans le cadre du cycle de formation « L'Insertion en Question(s)... » consacré à une mise en perspective critique de l'insertion socioprofessionnelle.

En pratique :

La formation se déroule en trois séances d'une journée :

1. « Insérer dans quoi ? » – État des lieux du marché du travail et des politiques de l'emploi aujourd'hui.
2. « Insérer pourquoi ? » – Insérer par le travail ou pour l'emploi ?
3. « Insérer comment ? » – Passé, présent et futur de l'insertion socioprofessionnelle.

Public :

La formation s'adresse :

- soit à des travailleur·euse·s de structures différentes qui se retrouvent au sein d'un même cycle de formation organisés par l'ASBL F41 ;
- soit à des travailleur·euse·s d'une même structure qui désirent s'interroger, en équipe, à l'intérieur de leur institution, sur des questions relatives à l'insertion socioprofessionnelle.

Objectifs :

Destiné en priorité aux travailleur·euse·s sociaux·ales en lien avec l'insertion, ce cycle, organisé en partenariat avec le GRESEA (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative), vise à leur offrir des outils théoriques et méthodologiques leur permettant de prendre du recul par rapport à leur pratique professionnelle en la (re)situant notamment dans un contexte politique, social, historique et économique, plus large.

Résultats :

- 1 cycle de formation en présentiel.
- 13 participant·e·s d'une même structure.

3.6. « Les collaborations extérieures »

« Le COPILI »



Concept :

À l'initiative du ministère wallon de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances et de la Fonction publique, les ILI's (les Initiatives locales d'Intégration) ont été invitées à se structurer, parallèlement aux CRI (Centres Régionaux d'Intégration) et indépendamment d'eux.

Dans cette dynamique et en parallèle avec les suites du rassemblement du secteur de l'intégration, un comité de pilotage du secteur de l'intégration a été mis sur pied.

Ses missions :

- Initier une structure de représentation et de défense du secteur de l'intégration ;
- S'inscrire dans la réalité des différents acteurs et publics concernés par l'intégration ;
- Se poser en interlocuteur auprès des pouvoirs publics ;
- Capter des personnes au comité d'accompagnement ;
- Réfléchir à son organisation en termes de ressources humaines et matérielles.

Apport :

En 2020, l'ASBL F41 est devenue administratrice de l'ASBL COPILI. Le COPILI regroupe 44 associations, toutes agréées ou en appel à projets ILI.

L'ASBL F41 s'est chargée de toutes une série de tâches administratives liées à son mandat d'administrateur de l'ASBL (statuts, comptes, organisation de réunions, rédaction de notes, etc.).

L'ASBL F41 a également été très active durant la crise sanitaire en :

- Participant au rassemblement des acteurs de l'intégration afin de parler d'une même voix auprès des pouvoirs subsidants.
- Participant à faire remonter, auprès de la Région Wallonne, les réalités de terrain, tant celles concernant les bénéficiaires que celles concernant les opérateurs, afin que le SPW puisse prendre des décisions pertinentes à mettre en place pour les publics et travailleurs.
- Participant à insuffler des dynamiques de travail, au sein du SPW, sur la question du public sans-papiers (thématique du permis unique et de l'inscription comme demandeur·euse d'emploi au FOREM).

« CALIF COVID SOLIDARITÉ - Nouvelles initiatives »

Concept :

En ces temps de crise sanitaire, nous sommes forcés de constater l'émergence d'une série de nouvelles difficultés, liées notamment à l'aggravation de l'isolement des personnes fragilisées.

CALIF, avec ses Conseils d'administration et pédagogique, lance, en 2020, une nouvelle initiative ouverte à l'ensemble de ses membres : CALIF COVID SOLIDARITE.

Apport :

L'ASBL F41 a pris activement part au groupe de travail « Initiatives nouvelles de CALIF COVID SOLIDARITÉ » qui propose de nouvelles solutions pour faire face aux difficultés durant la crise sanitaire, en :



- Co-animant les différentes réunions de travail.
- Participant à la mise en place d'une permanence générale numérique chez les opérateurs de formation membres de CALIF pour accueillir un public non outillé numériquement.

<https://www.calif-covid-solidarite.be/initiatives-nouvelles>

« United Migrants »

Concept :

En 2019, l'ASBL F41 a rentré le projet « United Migrants » à la ville de Liège. Fin 2019, la Ville a refusé de le financer. Néanmoins, le Bourgmestre de Liège a soutenu le projet en envoyant une lettre de recommandation à la Région Wallonne, lui demandant de soutenir financièrement ce projet.

En 2020, les 4 porteurs du projet, Work'Inn, CALIF, le Monde des Possibles et l'ASBL F41 se sont donc réunis à de multiples reprises pour réécrire le projet.

United Migrants est un projet pilote qui se veut novateur et positionné comme militant face à l'accès à la formation du public sans-papiers.

Son objectif principal est de lier les attentes concrètes d'un public prêt à s'investir, avec les offres d'insertion des organismes ISP disponibles et prêts à accueillir ce type de public.

United migrants (UM) s'inscrit dans la lignée des mouvements et groupes de travail existants liés au public sans-papiers (GT sur l'assouplissement du permis unique, sur l'inscription de ce public comme demandeur d'emploi au Forem, etc.). Il propose d'opérationnaliser, sur le terrain, l'accueil de ce public en formation ou en insertion, et d'accompagner les opérateurs s'inscrivant dans la démarche.

Pour ce faire et au-delà d'un accueil physique en ISP, UM prévoit de construire et de mettre à disposition des outils et méthodes pédagogiques spécifiques à l'intégration de bénéficiaires sans-papiers dans les dispositifs et les groupes existants dans les différentes structures ISP de la région liégeoise.

Les 24.500 € demandés couvriraient 10.000 heures de formation.

Apport :

L'ASBL F41 a :

- Organisé les différentes rencontres partenariales.
- Participé à l'écriture du projet.

3.7. « Les projets soutenus »

« Collectif Migrations Libres »

Migrations Libres est un collectif liégeois réunissant des citoyen·ne·s, soutenu par des associations, menant des actions de solidarité envers et avec les migrant·e·s. Avant la crise sanitaire et durant la crise sanitaire, le collectif a hébergé bon nombre de migrant·e·s en transit.

En 2020, l'ASBL F41 soutient le projet en contribuant aux différents accueils et en proposant des activités et animations diverses aux personnes hébergées.

« Collectif Liège - Ville Hospitalière »

Le 27 novembre 2017, porté par des associations et citoyen·ne·s, la commune de Liège signe la motion et devient une ville hospitalière. Elle s'engage, dès lors, à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut. Elle facilite les démarches pour tou·te·s les migrant·e·s : les demandeur·euse·s d'asile, donc, mais aussi les autres personnes en situation parfois plus précaire encore, comme les sans-papiers. Elle s'engage à minima à deux niveaux : sensibiliser sa population aux questions migratoires, et améliorer concrètement l'accueil des migrant·e·s dans le respect des droits. Une commune hospitalière s'engage, à son échelle, pour une politique migratoire basée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et les valeurs de solidarité.

En 2020, l'ASBL F41 a piloté le Groupe de Travail « Formation et Enseignement ». C'est dans ce cadre qu'est né le projet United Migrants tel que nous le connaissons aujourd'hui.



4. LES PARTENAIRES DE L'ASBL F41 :

4.1. « La Coordination Générale Saint-Léonard »



Rassemblant une trentaine d'associations et d'institutions, la Coordination Générale Saint-Léonard se veut être une force dans le quartier. Elle y développe un esprit interculturel, de convivialité et d'échanges à des niveaux divers dans le but de combattre l'exclusion sociale et culturelle. Depuis le 14 octobre 2016, l'ASBL F41 en est membre.

4.2. « Le Cripel »



Les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) sont des organes agréés par le Gouvernement wallon. Ils couvrent l'ensemble du territoire wallon et sont au nombre de huit. Le Centre Régional d'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège – CRIPEL couvre les 55 communes des arrondissements de Liège, de Huy et de Waremme. Partenaire du « CRIPEL », l'ASBL F41 participe à la mise en œuvre du Plan Local d'Intégration, notamment par sa participation aux plateformes « Interculturalité », « ISP » et « Citoyenneté ». Le CRIPEL est également partenaire de l'ASBL F41 sur le projet « Mon Parcours en Question(s)... » en prenant en charge les impressions des feuillets pédagogiques pour tou·te·s les participant·e·s.

4.3. « CALIF »



Coordination d'Associations Liégeoises d'Insertion et de Formation, l'ASBL CALIF regroupe, dans un esprit pluraliste, des associations et des services ayant en commun l'orientation, la formation et l'insertion socioprofessionnelle. Elle œuvre en réseau avec comme but de mutualiser des moyens pour professionnaliser le secteur de l'ISP avec les acteur·rice·s locaux·ales. CALIF regroupe 49 membres. Depuis le 16 octobre 2018, l'ASBL F41 en est membre.

4.4. « La CODEF »



La Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels est une fédération reconnue comme organisation représentative. La CODEF informe, représente et défend les ASBL de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle regroupe, dans un esprit pluraliste et indépendant, des représentant·e-s des employeur·euse·s d'ASBL dont la mission est d'assurer à la population des services d'intérêt général. Elle regroupe plus de 360 associations, ce qui représente près de 3000 travailleur·euse·s sur tout le territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis novembre 2018, l'ASBL F41 en est membre.

4.5. « L'ACACIA »



L'Acacia ASBL est un Centre d'Insertion Socioprofessionnelle agréé par la Région Wallonne. Chaque année, elle accueille une soixantaine de demandeur·euse·s d'emploi qui suivent environ 27 500 heures de formation. Tout au long de leur formation, des personnes peu qualifiées acquièrent des compétences et des savoirs nécessaires aux exigences professionnelles des métiers de l'HORECA. Avec ses sites situés à Seraing et à Liège, l'association accueille une moyenne de 100 couverts par jour, grâce auxquels les stagiaires expérimentent, en conditions réelles, leur futur emploi. L'Acacia ASBL est partenaire de l'ASBL F41 en accueillant, au sein de son émanation « L'ESCALE cafétéria », les groupes de participant·e-s des animations « Mon Parcours en Question(s)... » pour la restauration de midi.

4.6. « Le GRESEA »



Le GRESEA (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative) est né en 1978 de la rencontre de responsables d'organisations non gouvernementales de développement, de syndicalistes et d'universitaires. Axée sur l'économie internationale, sa recherche a porté notamment sur les filières de production, sur les nouvelles technologies de l'information, sur la dette du Tiers-Monde, ou encore sur l'émergence des marchés communs régionaux. En été 2019, le GRESEA est devenu le partenaire de l'ASBL F41 sur la formation « l'Insertion en Question(s)... ».

5. LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET SPONSORINGS :

5.1. « Le Service Public de Wallonie »



Le Service Public de Wallonie considère que le développement d'une société harmonieuse et prospère doit viser à ce que chacun·e de ses membres puisse participer à la vie économique, sociale, culturelle et citoyenne. L'arrivée de personnes étrangères implique des interactions entre populations d'origines et de cultures différentes. Elles nécessitent une prise en compte spécifique par une politique dynamique impliquant de multiples partenaires en vue d'une intégration réussie. Depuis le 1er décembre 2017, le SPW subventionne les frais de fonctionnement liés au projet « Mon Parcours en Question(s)... », projet d'« Initiative Locale d'Intégration ». Depuis janvier 2020, le SPW subventionne également la « Formation à l'Intégration Citoyenne »

5.2. « Arcicom SPRL »



« Arcicom SPRL » est une société de confection, de vente et de location d'audioguides et d'audiophones. Elle réalise, avec ses client·e·s, les visites guidées de musées, d'expositions et de portes ouvertes d'entreprises. Elle intervient comme sponsor dans le projet « Mon Parcours en Question(s)... », en mettant à disposition gratuitement 30 audioguides, le coaching écriture du texte initial ainsi que les travaux de studio et de transfert dans les appareils.

5.3. « Microbus ASBL »



« Microbus ASBL » est un centre de formation et de ressources pédagogiques dont les technologies émergentes sont le fil conducteur des différents programmes. Elle s'adresse aussi bien aux demandeur·euse·s d'emploi qu'aux professionnel·le·s. Depuis 2018, « Microbus ASBL » sponsorise l'ASBL F41 en fournissant l'ensemble des impressions pour la formation « L'insertion en Question(s)... » et la « Formation à l'Intégration Citoyenne ». En 2019, « Microbus ASBL » a fait don à l'ASBL F41 de toute une partie de son matériel de bureau et continue à soutenir régulièrement les actions de F41 selon l'évolution du contexte.

6. POSITION DE F41 FACE À LA GESTION DE LA CRISE ET À « L'APRÈS » :

F41 est une asbl active principalement dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration des personnes étrangères. Ces activités s'inscrivent dans une volonté plus large de défendre des modèles sociaux et économiques alternatifs à ceux qui dominent aujourd'hui. À ce titre, nous sommes évidemment touché·e·s, comme beaucoup d'autres, par les mesures de confinement décidées pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Mais nous sommes aussi et surtout interpellé·e·s par la façon dont la crise actuelle est gérée, ainsi que par les questions que cela soulève quant à « l'après ».

À bien des égards, la situation que nous vivons est le reflet de plusieurs décennies de politiques ayant systématiquement fait passer les profits et la croissance avant la satisfaction de besoins humains et sociaux essentiels. Nous voyons aujourd'hui où mène la casse des services publics ou encore la promotion aveugle du « libre-échange ». La situation actuelle a également le mérite de nous rappeler ce que sont réellement les métiers essentiels, et ceux et celles qui les assurent, souvent dans les pires conditions. Enfin, nous voyons aussi à quel point la sécurité d'une société dépend de la sécurité de tou·te·s, y compris et à commencer par ses membres les plus fragiles.

Comme d'autres, nous constatons que le virus ne touche pas tout le monde de la même façon. Or, les mesures prises pour y faire face tendent soit à ignorer ce fait, soit à l'aggraver. Parmi nos publics en insertion socioprofessionnelle, nombreuses sont les personnes qui souffrent de problèmes psychologiques, sociaux ou encore familiaux pour lesquels elles ne sont désormais plus aidées. Parmi nos publics étrangers en intégration, beaucoup d'individus précarisés, avec ou sans papiers, complétaient leurs trop maigres revenus par des petits boulots auxquels ils n'ont plus accès maintenant et se retrouvent tout simplement à la rue... De plus, les différentes procédures relatives aux parcours de toutes ces personnes peinent à être adaptées pour tenir compte de la situation exceptionnelle créée par le confinement.

Cette situation des « oublié·e·s » du confinement est intolérable. Tout comme il serait intolérable que ces « oublié·e·s » du confinement soient les premiers « sacrifié·e·s » d'une potentielle relance. Les plus fragilisé·e·s d'entre nous ne doivent pas payer à nouveau pour sauver une économie qui allait déjà dans le mur avant que cette crise n'éclate. Hors de question qu'ils ou elles payent cette crise deux fois. D'abord en étant les plus touché·e·s, ensuite, en souffrant de l'austérité que l'on voudrait leur imposer pour régler la note. De la même façon, nous ne pourrions pas accepter que les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration se retrouvent avec des publics encore plus nombreux et encore plus en souffrance, mais avec encore moins de moyens pour les accompagner efficacement.

F41 rejoint donc les appels qui se multiplient pour que cette crise soit enfin gérée de façon juste, solidaire et démocratique. Nous soutenons en particulier toutes les initiatives qui visent à s'assurer que chacun ait accès à un logement, à des soins de santé dignes de ce nom et au nécessaire pour se nourrir. Non seulement il s'agit là de droits humains fondamentaux, mais on voit bien en outre que leur satisfaction profite toujours, en bout de ligne, à la société dans son ensemble, ne serait-ce que pour des raisons de santé publique.

F41 se joint également aux appels visant à faire de cette crise sanitaire le moment d'un changement de cap sociétal. Il est temps de laisser la place à une société basée sur la coopération, le respect et l'accompagnement de tous. À notre niveau, nous espérons que ces appels permettront en particulier de remettre en question les fonctionnements et les objectifs actuels des secteurs de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que de l'intégration, et nous soutiendrons avec enthousiasme les initiatives qui iront dans ce sens.

En attendant, nous souhaitons déjà lister ici quelques revendications qui permettraient, selon nous, d'initier des changements radicaux dans la façon dont nous envisageons l'insertion socioprofessionnelle et l'intégration des personnes étrangères. Certaines sont déjà portées de longue date par de nombreux acteurs de ces secteurs, d'autres moins. Le but n'est pas ici de prétendre à l'originalité ni encore moins à l'exhaustivité, mais de faire un travail dont nous espérons qu'il sera utile aux dynamiques collectives que nous appelons de nos vœux.

7. REVENDICATIONS - SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE :

- **Arrêt de l'activation.** En matière de chômage, nous plaidons, au minimum, pour un retour à la situation d'avant 2004, c'est-à-dire à l'interdiction pour un-e chômeur·euse de refuser une proposition d'emploi convenable, mais à condition de redéfinir radicalement cette notion (cf ci-dessous). Dans l'idéal, nous plaidons toutefois pour une allocation de chômage entièrement inconditionnelle. Concernant les autres revenus de remplacement, et en particulier du RIS, nous plaidons pour une inconditionnalité immédiate, dans la mesure où ils constituent le dernier filet de protection sociale.

- **Individualisation des droits.**
- **Revalorisation des montants de tous les revenus de remplacement (chômage, CPAS, mutuelle) au-dessus du seuil de pauvreté et suppression de leur dégressivité dans le temps.**
- **Facilitation de l'accès aux différents revenus de remplacement et garantie réelle que personne ne puisse se retrouver sans revenu.** Dans l'idéal, nous plaçons pour un droit universel et inconditionnel aux allocations de chômage dès la majorité, mais dans l'immédiat, il faudrait au minimum diminuer les exigences de cotisation préalable pour ouvrir le droit au chômage sur base d'un travail (par exemple pour permettre au moins aux travailleur·euse·s à mi-temps d'y avoir accès) et revenir à la situation d'avant 2012 pour les allocations sur base des études.
- **Accès à la formation pour les personnes sans-papiers** et meilleure accessibilité des formations pour tou·te·s, y compris en termes de transport.
- **Revalorisation de l'euro brut de l'heure de formation et prise en compte des périodes de stage dans l'accès aux allocations de chômage.**
- **Redéfinition de la notion d'emploi convenable** pour qu'elle inclut des critères d'utilité sociale, de respect environnemental et de qualité d'emploi pour les travailleur·euse·s, à la fois en termes de conditions matérielles et de sens du travail.
- **Réduction massive et collective du temps d'emploi**, sans perte de salaire, en commençant, par exemple, par fixer la durée maximale hebdomadaire du travail à 30h/semaine et en alignant les congés payés sur les vacances scolaires.
- **Refonte du fonctionnement du secteur de l'ISP** à la fois en termes de moyens alloués et de critères de subvention autour de deux principes clés : 1) l'accompagnement doit toujours être volontaire et ne jamais résulter d'une pression (directe ou indirecte) pour maintenir ses allocations ; 2) l'accompagnement doit viser en priorité l'emploi convenable tel que redéfinit ci-dessus.

8. REVENDICATIONS - SECTEUR DE L'INTÉGRATION :

- **Accès à la formation pour les personnes sans-papiers.**

- **Garantie d'accès, pour tou·te·s, à une allocation au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi qu'aux conditions de logement, d'alimentation et de soins de santé minimales pour une vie décente.**
- **Gratuité et accessibilité à l'ensemble des procédures.**
- **Suppression du caractère obligatoire du parcours d'intégration et ouverture des formations citoyenneté à tout le monde**, en décloisonnant les catégories (les belges d'un côté, les étrangers de l'autres) et en donnant plus de moyens pour ces formations.
- **Arrêt des sanctions administratives liées au parcours d'intégration.**
- **Valorisation financière du suivi de formation et prise en charge des frais de transport et de garderie**, sur le modèle de ce qui se pratique dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.
- **Dépénalisation du séjour irrégulier, en supprimant l'article 75 de la loi du 15/12/1980.**
- **Régularisation des sans-papiers qui se trouvent en Belgique.**
- **Élargissement conséquent des voies d'accès au séjour légal en Belgique**, non seulement comme valeur et condition du respect des droits fondamentaux de tou·te·s, mais aussi comme nécessité.
- **Fin du critère du Règlement Dublin III** obligeant le premier pays européen par lequel les migrant·e·s arrivent, à traiter la demande de protection internationale de ces dernier·ère·s.
- **Fermeture des centres fermés et arrêt des expulsions**, piliers d'une politique répressive, inefficace et extrêmement coûteuse pour l'Etat belge, et dont l'existence même contrevient aux libertés fondamentales et génèrent des atteintes quotidiennes aux droits et à la dignité humaine.

9. LE BILAN DES COMPTES :

Voir les feuilles ci-après.

Valeurs EUR

	Codes	2020 2020	2019 2019
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28		
I. Immobilisations incorporelles	21		
II. Immobilisations corporelles	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
III. Immobilisations financières	28		
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8		
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	12.385,93	63.488,85
IV. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VI. Créances à un an au plus	40/41	11.658,16	218,96
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	11.658,16	218,96
416900 Cotisations ONSS	41	1.758,16	218,96
416901 Subsidés à recevoir	41	9.900,00	
VII. Placements de trésorerie	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
VIII. Valeurs disponibles	54/58	727,77	63.269,89
550000 FINTRO VUE BE14 1430 9609 6183	54/58	727,77	63.269,89
IX. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		12.385,93	63.488,85

Valeurs EUR

	Codes	2020 2020	2019 2019
CAPITAUX PROPRES	10/15	7.202,82	5.562,79
I. Capital	10		
A. Capital souscrit	100		
B. Capital non appelé	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	7.202,82	5.562,79
140000 Bénéfice reporté	14	7.202,82	5.562,79
VI. Subsidés en capital	15		
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VIII. A Provisions pour risques et charges	160/5		
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Obligations environnementales	163		
5. Autres risques et charges	164/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	5.183,11	57.926,06
IX. Dettes à plus d'un an	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
X. Dettes à un an au plus	42/48	5.183,11	2.563,56
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4		
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		

Valeurs EUR

	Codes	2020 2020	2019 2019
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	5.183,11	2.563,56
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	5.183,11	2.563,56
456000 Pécule de vacances	454/9	5.183,11	2.563,56
F. Autres dettes	47/48		
XI. Comptes de régularisation	492/3		55.362,50
493000 Subsidés à reporter	492/3		55.362,50
TOTAL DU PASSIF		12.385,93	63.488,85

Valeurs EUR

	Codes	2020 2020	2019 2019
I. Ventes et prestations	70/76A	88.751,40	70.706,01
A. Chiffre d'affaires	70	8.375,00	15.865,00
700000 Formation L'insertion en Question(s)	70	2.465,00	5.640,00
700100 Formation Mon Parcours en Question(s)	70	1.710,00	8.505,00
700300 Ventes diverses	70		1.720,00
702000 Recettes Ateliers, animations,...	70	4.200,00	
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	71		
C. Production immobilisée	72	78.812,50	51.737,50
732000 Dons sans droit de reprise	72	50,00	
736100 Subsidés SPW	72	78.762,50	51.737,50
D. Autres produits d'exploitation	74	1.563,90	3.103,51
743900 Récup Pr. Prof.	74	151,40	103,51
744100 Salaire net payé par tiers - Impulsion	74	1.412,50	3.000,00
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A		
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	86.964,42	67.187,74
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	17.403,41	17.373,33
611110 Loyers et chges loc. - Constructions	61	2.200,00	
611140 Parking	61	97,16	163,85
611210 Location non permanente salle	61	270,00	1.004,02
611215 Location Garde-meuble	61	1.512,94	1.372,47
611410 Entretien et rép. - Constructions	61	1.146,41	
612100 Eau	61	86,00	
612110 Gaz	61	554,56	
612120 Electricité	61	463,60	
612140 Carburant (Matériel roulant)	61	237,52	326,41
612200 Produits d'entretien	61	554,98	
612420 Fournitures de bureau diverses	61	1.493,42	1.360,10
612450 Petits matériels non amort.	61	1.235,52	2.404,96
612510 GSM	61	443,87	633,47
612520 Internet, site, hébergement, mail box	61	624,46	27,83
612550 Timbres poste	61	443,65	15,07
613210 Honoraires comptable	61	469,84	1.149,00
613220 Secrétariat social	61	1.143,35	1.064,91
613290 Autres honoraires	61	384,42	63,53
615100 Voyages, déplacements	61	81,90	89,20
615110 Frais de représentation	61		48,00
615120 Participation à des cours, ateliers	61	198,25	419,90
615220 Participation foires, expo, entrées musées	61	46,25	
615310 Insertions au Moniteur et média	61	372,98	129,35
615420 Cotisations groupement professionnels	61	196,39	145,00
615500 Dons, lib., coti. ass. nn-prof.	61	100,00	1.800,00
616600 Frais de restaurant	61	80,35	37,70
616650 Frais de cantine	61	617,66	4.977,66
616700 Frais de réception	61	858,58	
616800 Cadeaux et obligations clientèle	61	100,00	140,90
617100 Personnes mises à disposition via SMART	61	1.239,35	
619100 Défraiements bénévoles	61	150,00	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	69.561,01	49.814,41

Valeurs EUR

	Codes	2020 2020	2019 2019
620200 Rémunérations - Employés	62	56.880,81	37.951,46
620220 Employés - pécules de vacances	62	3.681,21	3.453,58
621020 Cotisations ONSS sur salaires - employés	62	5.798,34	5.066,43
623000 Assurance-loi, RC & chemin du travail	62	268,38	779,38
623200 Service médical, médecine du travail	62	312,72	
625000 Dotation provision PV	62	5.183,11	2.563,56
625100 Util. / reprise provision PV	62	(2.563,56)	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630		
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation	640/8		
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	1.786,98	3.518,27
IV. Produits financiers	75/76B		
A. Produits financiers récurrents	75		
1. Produits des immobilisations financières	750		
2. Produits des actifs circulants	751		
3. Autres produits financiers	752/9		
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	146,95	69,00
A. Charges financières récurrentes	65	146,95	69,00
1. Charges des dettes	650		
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +,	651		
3. Autres charges financières	652/9	146,95	69,00
659000 Frais bancaires	652/9	146,95	69,00
B. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	1.640,03	3.449,27
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transfert aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77		
A. Impôts	670/3		
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	1.640,03	3.449,27
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	1.640,03	3.449,27

Valeurs EUR

	Codes	2020 2020	2019 2019
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	7.202,82	5.562,79
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	1.640,03	3.449,27
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	5.562,79	2.113,52
790000 Bénéfice reporté	14P	5.562,79	2.113,52
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	7.202,82	5.562,79
693000 Bénéfice à reporter	(14)	7.202,82	5.562,79
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/7		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Employés	696		
4. Autres allocataires	697		
HORS BILAN			